

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 21 septembre 2020 à 20 HEURES 00

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2020,
- 2- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (5 titulaires et 5 suppléants),
- 3- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.),
- 4- Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie :
 - ↳ Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines.
- 5- Suppression des ventes de concessions perpétuelles dans le cimetière,
- 6- Informations et questions diverses.

Convocation et affichage : 14/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.

23

Etaient présents : Monsieur Richard WARZOCHA, Monsieur Patrick LEJONC, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Gaëlle MARSALLON, Madame Claudia DOUALLA, Monsieur Jean-Jacques EGO, Monsieur Sylvain TOTIER, Madame Pascale GERAUDEL, Monsieur Jean-Noël LEDOUX, Madame Coralie BIALAS, Monsieur Stéphane HALLOO, Madame Annabelle FRANCIUS, Monsieur Gabriel GOEMANS.

Etait représentée : Madame Séverine SELLIER par Monsieur Alexis CHARLOTEAUX

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Noël LEDOUX

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 14 / Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

↳ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le SMEP – PNR.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 JUILLET 2020

↳ Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

Monsieur HALLOO fait remarquer une erreur page 18, il faut rectifier « pour 14 » sur le point du vote du compte de gestion 2019.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Le PV du 16/07/2020 est approuvé.

AJOUT DU POINT SUPPLEMENTAIRE :

DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LE SMEP – PNR

Suite au renouvellement du conseil municipal faisant suite aux élections municipales du 28 juin 2020, Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de nommer 1 titulaire et 1 suppléant au SMEP - PNR.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**

Délégué titulaire :

Richard WARZOCHA

Délégué suppléant :

Gaëlle MARSALLON

2- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES (5 titulaires et 5 suppléants)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les maires se sont vus transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations des électeurs.

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin dernier, un nouvel arrêté préfectoral va être pris.

Monsieur le Préfet demande aux maires de désigner 5 membres du conseil municipal comme suit :

- 3 conseillers municipaux titulaires et suppléants (facultatif) appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, et n'ayant aucune délégation.
- 2 conseillers municipaux titulaires et suppléants (facultatif) appartenant à la 2^{ème} liste, et n'ayant aucune délégation.

Cette commission a deux missions : s'assurer de la bonne régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire.

La commission de contrôle va être amenée à se réunir au moins une fois par an et une autre fois avant chaque scrutin (entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin).

	Prénom	NOM
CONSEILLER MUNICIPAL (liste majoritaire)	Titulaire : Claudia Suppléant : Pascal	Titulaire : DOUALLA Suppléant : GERAUDEL
CONSEILLER MUNICIPAL (liste majoritaire)	Titulaire : Jean-Jacques Suppléant : Coralie	Titulaire : EGO Suppléant : BIALAS
CONSEILLER MUNICIPAL (liste majoritaire)	Titulaire : Sylvain Suppléant : Jean-Noël	Titulaire : TOTIER Suppléant : LEDOUX
CONSEILLER MUNICIPAL (liste d'opposition)	Titulaire : Stéphane Suppléant : Annabelle	Titulaire : HALLOO Suppléant : FRANCIUS
CONSEILLER MUNICIPAL (liste d'opposition)	Titulaire : Gabriel Suppléant : ///	Titulaire : GOEMANS Suppléant : ///

3- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Le conseil municipal procède à la désignation des futurs membres de la Commission Communale des Impôts Directs. A l'issue de cette désignation, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

- Richard WARZOCHA, Maire
- 1- Maryvonne SOUILLET
 - 2- Patrick LEJONC
 - 3- Gaëlle MARSALLON
 - 4- Alexis CHARLOTEAUX
 - 5- Claudia DOUALLA
 - 6- Jean-Jacques EGO
 - 7- Séverine SELLIER

- 8- Sylvain TOTIER
- 9- Pascale GERAUDEL
- 10- Jean-Noël LEDOUX
- 11- Coralie BIALAS
- 12- Stéphane GERLACHE
- 13- Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE
- 14- Donation JAMET
- 15- Stéphane HALLOO
- 16- Annabelle FRANCIUS
- 17- Gabriel GOEMANS
- 18- Alain VALLEE
- 19- Jean-Philippe DECLERCQ
- 20- Gilles BERTHELIN
- 21- Alain STORME
- 22- Guy DHORBAIT
- 23- Sylvie CAQUERIOT
- 24- Michel JEROME

4- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE

↳ Autorisation donné à Monsieur le Maire pour signer la convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5216-7-1 et L.5215-27 ;

Vu la délibération n°2019-193 du 19 décembre 2019 de la Communauté approuvant la signature de la présente convention de gestion ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté exercera en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion d'eaux pluviales urbaines » sur l'intégralité du périmètre communautaire ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la Communauté pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

Considérant à cet égard que seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, en accomplissant de manière temporaire au nom et pour le compte de la Communauté les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Considérant que l'article L.5216-7-1 du CGCT prévoit que la communauté d'agglomération peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

Considérant qu'une convention peut aussi être conclue entre la Communauté et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales urbaines relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par

↳ 14 Voix POUR

Approuver la signature d'une convention relative à la gestion d'eaux pluviales urbaines avec la Communautés d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

5- SUPPRESSION DES VENTES DE CONCESSIONS PERPETUELLES DANS LE CIMETIERE

Monsieur le Maire exprime le souhait de ne plus vendre de concession perpétuelle dans le cimetière de Chauffry. L'assemblée délibérante vote ce choix à l'unanimité.

Il est rappelé les tarifs en vigueur, à savoir :

- ✂ Concession trentenaire : 69 €
- ✂ Concession cinquantenaire : 114 €

6- INFORMATIONS DIVERSES

- ✂ Point sur les travaux effectués sur la commune.
- ✂ Demande de devis pour le futur columbarium.
- ✂ Etude pour le chauffage de la salle des fêtes.
- ✂ Reprise de l'étude du City Park.
- ✂ Reprise des réunions pour le PLU (deux au total).
- ✂ Remise en état pour effacer les tags.
- ✂ Etudier la mise en place d'une place réservée au PMR devant la mairie.
- ✂ Mise en place de divers contrats d'entretien (pompe à chaleur, radars pédagogiques).
- ✂ Faisabilité sur la signalisation (rue du Chicoire et rue de l'Eglise en sens unique).
- ✂ Amélioration autour des Moloks (suite à des dépôts sauvages).
- ✂ Félicitation à Pascale GERAUDEL pour le Journal de Chauffry.
- ✂ Gestion des épaves sur la commune (en partenariat avec la Gendarmerie), afin de respecter la propreté dans les rues et surveiller les dépôts sauvages.
- ✂ Lecture par Monsieur le Maire du règlement en vigueur sur le respect de chacun et l'entretien de son environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Richard WARZOCHA Maire,	Claudia DOUALA Conseillère municipale,	Jean-Noël LEDOUX Conseiller municipal,
Patrick LEJONC 1 ^{er} adjoint,	Jean-Jacques EGO Conseiller municipal,	Coralie BIALAS Conseillère municipale,
Maryvonne SOUILLET 2 ^{ème} adjointe,	Séverine SELIER Conseillère municipale,	Stéphane HALLOO Conseiller municipal,
Alexis CHARLOTEAUX 3 ^{ème} adjoint,	Sylvain TOTIER Conseiller municipal,	Annabelle FRANCIUS Conseillère municipale,
Gaëlle MARSALLON 4 ^{ème} adjointe,	Pascale GERAUDEL Conseillère municipale,	Gabriel GOEMANS Conseiller municipal,